Sécurité maritime: gens de mer, niveau minimal de formation

1993/0517(SYN) - 25/10/1994

En adoptant hier le projet de recommandation pour la deuxième lecture en ce qui concerne la position commune sur la proposition de directive du Conseil concernant le niveau minimal de formation des gens de mer (94/0157SYN), la commission a invité la Commission européenne à étudier dans quelle mesure les ressources attribuées aux fonds ou aux initiatives en place, l'initiative YOUTH START de la Commission y compris, pourraient être utilisées pour développer les programmes de formation et promouvoir la création d'emplois pour les gens de mer. Le taux de chômage élevé chez les jeunes dans les États membres de l'UE et la nécessité d'accroître la proportion de citoyens de l'UE parmi les équipages des navires européens font qu'il est absolument essentiel d'adopter un programme d'action dans les plus brefs délais pour informer et familiariser les jeunes Européens avec le secteur maritime, pour prendre en charge le coût de la formation et pour garantir dès le départ qu'ils trouveront un emploi à l'issue de leur formation. Le nombre de marins dans les États membres chute à un rythme alarmant. Si on ne prend pas de mesures spécifiques au niveau de l'UE pour corriger cette tendance, cette profession est destinée à disparaître, a fait remarquer le rapporteur à la commission. Dans l'intervalle, 8 États membres ont accueilli favorablement les suggestions du rapporteur tandis que les 4 autres sont toujours penchés sur la question.